



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE DOUAI
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LILLE
LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE**

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Lille, le 18 juin 2021

Le 10 juin, les agents de la brigade des douanes de Saint-Aybert ont découvert plus de 50 kg de billets de banque, soit l'équivalent de près d'un million d'euros en petites coupures, en contrôlant un véhicule particulier effectuant un trajet Boulogne-Luxembourg. L'argent était réparti dans trois sacs de sport et conditionné comme des stupéfiants.

C'est vers 11h45 jeudi 10 juin, que les douaniers de Saint-Aybert, en contrôle dynamique sur l'autoroute A2, décident de contrôler une voiture immatriculée en Allemagne avec un homme à bord. Le chauffeur déclare venir de Boulogne et se rendre au Luxembourg.

En contrôlant le coffre, les douaniers ont la surprise de découvrir trois sacs de sport remplis de billets. Au total, 50 kg de billets, avec des valeurs faciales différentes sont extraits du coffre. Le décompte des billets prend près de douze heures, se poursuivant jusqu'à une heure du matin et permet de dénombrier 832 735 livres sterling et 3 500 euros, soit l'équivalent de 973 136 euros. Le chauffeur a été placé en retenue douanière puis en garde à vue.

Sur instructions du parquet JIRS du Tribunal Judiciaire de Lille, les investigations sont confiées à l'unité lilloise du Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF). Sur le temps de la flagrance, les officiers de douane judiciaire ont recueilli des éléments motivant l'ouverture d'une information judiciaire des chefs notamment de blanchiment douanier, blanchiment de droit commun en bande organisée et association de malfaiteurs. Le mis en cause a été placé en détention provisoire à l'issue de sa garde-à-vue.

L'assistance d'EUROPOL s'est avérée déterminante via le relais réactif et efficace des officiers de liaison de la douane française implantés à la Haye, siège de cette agence européenne spécialisée dans la lutte contre la grande criminalité internationale et le terrorisme par le soutien qu'elle apporte à l'action des 27 États membres de l'Union européenne.

En 2020, les douaniers français ont intercepté 59,5 millions d'euros pour manquement à l'obligation déclarative et blanchiment (51,5 millions en 2019, soit une augmentation 15,5%).

La procureure de la République

Carole ETIENNE

Contact presse :
Cédric LEUX
Tél : 06 18 17 81 58
Mél : presse.pr.tj-lille@justice.fr